

Commission Centrale d’Ethique (CCE) Rapport annuel 2012

Mandat

a) *Élaboration d'avis concernant des questions médico-éthiques ayant un impact sur la société*

La CCE encourage le débat autour de problèmes éthiques et donne un avis sur des questions ayant un impact sur notre société. Elle répond à des demandes d'ordre médico-éthique soumises à l'ASSM par des institutions ou des personnes publiques ou privées.

b) *Élaboration de directives et recommandations médico-éthiques*

La CCE anticipe et discute les problèmes éthiques en médecine. Elle rédige des directives et recommandations médico-éthiques destinées à soutenir la pratique médicale, la recherche et la formation des professionnels de la santé. Elle est attentive à la manière dont les différentes directives et recommandations de l'ASSM sont appliquées. Elle encourage l'échange d'informations et les contacts entre les destinataires de ses directives et recommandations (personnes ou groupes).

c) *Échange avec d'autres organisations du domaine de l'éthique*

La CCE entretient et consolide ses relations avec les autres intervenants du domaine de l'éthique dans le système de la santé et développe les échanges sur le plan national et international.

Membres

Prof. Christian Kind, St. Gall, Président
PD Dr Markus Zimmermann-Acklin, Fribourg, Vice-Président
Dr Hermann Amstad, Bâle, Secrétaire général, ex officio
Prof. Nikola Biller-Andorno, Zurich
Prof. Thomas Bischoff, Lausanne
PD Dr Nicole Bürki, Liestal jusqu'au 29.5.12
Dr Monique Gauthey, Genève
Prof. Bruno Gravier, Prilly, jusqu'au 29.5.12
Dr méd. MHA Daniel Grob, Zurich
Prof. Samia Hurst, Genève
Dr Roland Kunz, Affoltern a. Albis
Prof. Peter Meier-Abt, Président ASSM, ex officio
Dr Jacqueline Minder, Winterthour, à partir du 29.5.12
lic. théol., MAE, Settimio Monteverde, Bâle
Dr Hans Neuenschwander, Lugano, à partir du 29.5.12
Dr Valdo Pezzoli, Lugano
Dr. Fritz Ramseier, Königsfelden, jusqu'au 29.5.12
Prof. Bara Ricou, Genève, jusqu'au 29.5.12
lic. iur. MAE Michelle Salathé, Bâle Secrétaire générale adjointe, ex officio
Dr Jacques Seydoux, Delémont, à partir du 29.5.12

PD Dr Martin Siegemund, Baden, à partir du 29.5.12
Prof. Dominique Sprumont, Posieux
Dr Susanna Stöhr, Basel, jusqu'au 29.5.12
Dr John-Paul Vader, Lausanne
Marianne Wälti-Bolliger, Delémont
Dr Philipp Weiss, Bâle

Activités 2012

Directives et recommandations médico-éthiques

L'adaptation des directives médico-éthiques de l'ASSM au nouveau droit de protection de l'adulte, entré en vigueur le 1.1.2013, a pu être conclue en temps utiles et approuvée par le Sénat. Les directives suivantes ont fait l'objet d'adaptations uniquement rédactionnelles :

- Directives anticipées (2009)
- Traitement médical et prise en charge des personnes en situation de handicap (2008)
- Traitement et prise en charge des personnes âgées en situation de dépendance (2004)
- Prise en charge des patientes et patients en fin de vie (2004)
- Exercice de la médecine auprès de personnes détenues (2002) (pour cette directive, une annexe contenant des conseils pratiques relatifs à l'application des directives a été publiée en 2012)

Quelques adaptations mineures ont été apportées au niveau du contenu dans les deux directives suivantes :

- Décisions de réanimation (2008)
- Soins palliatifs (2006)

Deux autres directives, devenues inutiles dans le contexte actuel, ont été retirées:

- Droit des patientes et patients à l'autodétermination (2005)
- Thérapie génique somatique appliquée à l'être humain (1998)

Les trois directives suivantes devront être adaptées à des modifications légales imminentes :

- Diagnostic de la mort dans le contexte de la transplantation d'organes (2011)
- Don d'organes solides par des personnes vivantes (2008)
- Biobanques: prélèvement, conservation et utilisation de matériel biologique humain pour la formation et la recherche (2006)

Les directives « Problèmes éthiques aux soins intensifs » (1999) ont été révisées et entièrement remaniées par une sous-commission dirigée par le Prof. Reto Stocker. Ces directives, désormais intitulées « Mesures de soins intensifs », ont été approuvées le 29 novembre 2012 par le Sénat de l'ASSM pour la procédure de consultation. Les directives « Mesures de contrainte en médecine » (2005) et « Traitement et prise en charge des patients souffrant d'atteintes cérébrales extrêmes de longue durée » (2003) devront également faire l'objet d'une révision complète. La révision des premières directives citées a d'ores et déjà été confiée à une sous-commission ; celle des deuxièmes directives sera amorcée dans le courant de 2013.

Les directives révisées seront publiées sur le site internet de l'ASSM. Mais, compte tenu de la demande toujours élevée, leur publication sous forme de brochures sera maintenue, avec un graphisme et une mise en page totalement renouvelés.

Les recommandations « Soutien éthique en médecine » ont été adoptées définitivement par le Sénat au mois de mai et publiées dans la nouvelle présentation.

Une sous-commission, dirigée par le Prof. Dieter Conen, a élaboré un projet de texte pour les nouvelles directives concernant l'application de traitement non encore établis à des patientes et patients individuels et l'a soumis à des experts choisis dans le cadre d'une pré-consultation.

Relations publiques

En 2012, la CCE a publié sept newsletters. Celles-ci concernaient, d'une part, des thèmes d'actualité tels que l'accompagnement médical lors d'expulsions, les problèmes soulevés par le suicide assisté ou l'utilisation du Praena-Test pour le dépistage prénatal de la trisomie 21 ; d'autre part, il s'agissait d'annonces de nouvelles publications.

Colloques

Le 12 janvier, une délégation de la CCE avait été invitée par la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil National pour une audition concernant des questions relatives à la transplantation d'organes.

Un forum d'experts organisé conjointement avec la Société suisse d'éthique biomédicale (SSEB) sur le thème de l'enseignement de l'éthique biomédicale s'est déroulé le 4 avril. Par la suite, la CCE a pris contact avec les autorités compétentes pour suggérer l'introduction de mesures en vue d'une meilleure représentation des contenus de l'éthique médicale dans le catalogue des objectifs de formation en médecine.

Un autre forum, auquel ont participé des experts internationaux, concernant l'évaluation de la pertinence des projets de recherche du point de vue scientifique, a été organisé le 21 juin, en collaboration avec l'université de Bâle.

Le quatrième colloque du cycle des symposiums annuels sur l'économicisation de la médecine, organisés avec la Commission Nationale d'Ethique, intitulé « La médecine pour tous? Exigences éthiques liées à l'évaluation des coûts et de l'utilité en médecine » s'est déroulé le 5 juillet.

Le Président de la CCE a été invité par le Prof. Bernhard Schlink, à faire un exposé dans le cadre de la conférence « Proportionality in Theory and Practice, Interdisciplinary and International Perspectives » à l'université Goethe de Francfort-sur-le-Main. Par ailleurs, il a participé au World Congress of Bioethics à Rotterdam et à la conférence annuelle de l'EACME (European Association of Centers of Medical Ethics) à Bristol.

Autres activités

Si l'élaboration de directives, recommandations et prises de position constitue l'activité principale de la CCE, elle s'est également consacrée à de nombreux autres thèmes.

L'assistance médicale au suicide reste un des principaux sujets. La publication de la prise de position de la CCE concernant les problèmes pratiques liés au suicide médicalement assisté a donné lieu à un débat animé dans les médias, notamment dans le Bulletin des

médecins suisses. Si, après mûre réflexion, la CCE a renoncé à de nouvelles communications publiques à ce sujet, ce thème reste néanmoins à l'ordre du jour.

Également le diagnostic de la mort et la circoncision des garçons ont été des thèmes d'intérêt public, discutés au sein de la CCE, sans toutefois faire l'objet d'une prise de position. La commission a, en outre, discuté les recommandations relatives aux exigences requises pour l'information sur les projets de recherche et approuvé le rapport du groupe de travail « Enhancement : une médecine pour les personnes en bonne santé » ; des représentants de la Commission Nationale d'Ethique sont venus exposer leur prise de position « Attitude à adopter face aux variations du développement sexuel : Questions éthiques sur l'intersexualité » à la CCE.

Finalement, la CCE a élaboré un formulaire pour la publication des liens d'intérêts de ses membres.

Perspectives 2013

Les directives « Mesures de soins intensifs » seront remaniées sur la base des remarques et suggestions parvenues au secrétariat général dans le cadre de la procédure de consultation ; en mai, elles seront soumises au Sénat pour leur approbation définitive. Les directives concernant l'application de traitements non encore établis à des patientes et patients individuels devraient être finalisées et mises en consultation en mai. Une sous-commission a entrepris la révision des directives « Mesures de contrainte en médecine » ; celle des directives « Traitement et prise en charge des patients souffrant d'atteintes cérébrales extrêmes de longue durée » sera initiée.

La CCE continuera à se consacrer au thème de l'assistance médicale au suicide, d'une part en auditionnant des experts externes et, d'autre part, en faisant réaliser une étude concernant l'attitude actuelle du corps médical à ce sujet.

Le cycle de colloque « Economicisation de la médecine », organisé en collaboration avec la Commission Nationale d'Ethique sera conclu avec un cinquième et dernier symposium sur le thème des incitations. Les deux commissions ont toutefois émis le souhait d'organiser ensemble d'autres colloques sur d'autres thématiques.

Commentaire

La diversité des tâches avec, en même temps, les nouvelles questions à traiter ainsi que l'actualisation des directives existantes a fortement sollicité la CCE et plus particulièrement les collaborateurs du secrétariat général. Il s'agit toujours de trouver le juste milieu entre une réaction loyale et rapide à l'actualité quotidienne et la volonté de publier des prises de position pondérées et réfléchies.

Je remercie tous les membres de la CCE et des sous-commissions pour leur engagement et leur contribution précieuse. Je tiens à exprimer ma gratitude à Michelle Salathé pour son travail de fond ainsi qu'aux autres collaborateurs du secrétariat général.

Prof. Christian Kind, St. Gall